

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-027		Diffusion : B	Date d'émission : 16 février 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS			Type(s) de matériel(s) : Avions A300, A310 et A300-600		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : 21		Objet : Pressurisation - Conditionnement d'air - Nouveau standard d'indicateur d'altitude cabine			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A300, A310 et A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série, à l'exception des avions ayant reçu application en production de la modification AIRBUS n° 12857 (Bulletin Service AIRBUS (BS) A300-21-0131 ou A310-21-2063 ou A300-21-6050 en exploitation).

2. RAISONS :

Une modification de l'affichage de la pression de l'altitude cabine a été conçue par le constructeur AIRBUS.

Cette modification consiste à améliorer l'affichage de la pression cabine notamment lorsque le système de pressurisation est en mode manuel.

Cette modification s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures correctives entrepris par AIRBUS suite aux accidents survenus sur des avions en service causés par l'ouverture violente de porte passagers liés à une pressurisation résiduelle excessive de la cabine.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Avant le 31 décembre 2007, sauf si déjà accompli, déposer les indicateurs d'altitude cabine de référence (PN) 37000-3 et les remplacer par des indicateurs de PN 37000-3-01 suivant les instructions du BS A300-21-0131 ou A310-21-2063 ou A300-21-6050 applicables.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletins Service AIRBUS :

A300-21-0131

A310-21-2063

A300-21-6050

Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-027	Diffusion : B	Date d'émission : 16 février 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR:

26 février 2005.

6. REMARQUE:

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Hubert ANGELIER - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION:

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-1372 du 09 février 2005.